

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATIONS CANADIENNES D'URGENCE (PCU) ?

Le système de traitement des demandes Prestations canadiennes d'urgence (PCU) entrera en vigueur dès lundi prochain, le lundi 6 avril 2020. Vous pourrez donc déposer une demande de prestations à compter de cette date, mais comment faire?

Il y a deux façons de procéder : par téléphone et en ligne.

La journée de la semaine où vous pouvez faire votre demande correspond à votre mois de naissance :

Si vous êtes né au mois de	Faites votre demande de PCU les	La meilleure journée pour faire votre demande
Janvier, février ou mars	Lundis	6 avril
Avril, mai ou juin	Mardis	7 avril
Juillet, août ou septembre	Mercredis	8 avril
Octobre, novembre ou décembre	Jeudis	9 avril
Tous les mois	Vendredis, samedis et dimanches	

I. FAIRE SA DEMANDE DE PCU PAR TÉLÉPHONE

Pour faire votre demande :

- 1. Assurez-vous que vous vos informations de dépôt direct, ou que votre adresse postale soit à jour;
- 2. Vous aurez tout d'abord besoin de votre numéro d'assurance sociale (NAS) ainsi que de votre code postal, le tout afin de valider votre identité;
- 3. Composez le **1-800-959-2019**. Une fois arrivé dans le menu téléphonique, vous devrez :
 - a. Choisir votre langue de préférence : français ou anglais;
 - b. Suivre les instructions afin d'inscrire :
 - i. Votre NAS;
 - ii. Votre code postal;
 - iii. La période visée par votre demande (une période = un bloc de 4 semaines);
- 4. Vous recevrez ensuite votre paiement par dépôt direct (délai de 3 jours ouvrables) ou par chèque (délai de 10 jours ouvrables).



II. FAIRE SA DEMANDE DE PCU EN LIGNE

Vous pouvez faire votre demande de PCU en utilisant le service en ligne offert via « Mon dossier de l'ARC.

Dans cette section, nous aborderons en ordre:

- 1. Comment se créer un compte Mon dossier de l'ARC :
 - a. Via un partenaire de connexion, ou;
 - b. un identifiant d'utilisateur;
- Comment accéder à « Mon dossier de l'ARC » via votre compte « Mon dossier Service Canada (MDSC) »;
- 3. Une fois connecté, comment débuter la demande de PCU;

(1) Voici les étapes à suivre pour vous créer un compte Mon dossier de l'ARC :

- 1. Cliquez sur le lien suivant : <u>https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques-particuliers/dossier-particuliers.html</u>
- 2. Vous avez ensuite deux options de création de compte :
 - a. Via un partenaire de connexion (ex : votre institution bancaire);







Vous n'avez ensuite qu'à choisir votre institution :

SECURE KEY Service de Concierge

Sélectionner un partenaire de connexion

En sélectionnant un partenaire de connexion, vous acceptez les conditions générales et l'énoncé de confidentialité de SecureKey Service de Concierge.



L'accès en ligne simplifié

SIMPLE | PRATIQUE | SÉCURISÉ

✓ C'est facile à utiliser

- ✓ Nous protégeons votre vie privée
- ✓ Aucun mot de passe ni renseignement personnel (nom, adresse, date de naissance, etc.) n'est échangé en cours de processus
- ✓ Votre partenaire de connexion ne saura pas à quel service gouvernemental vous accédez, et le gouvernement ne saura pas quel partenaire de connexion vous utilisez

Vous arriverez ensuite à la page d'accueil. Le lien pour faire la demande de PCU dans votre Dossier de l'ARC sera disponible le lundi 6 avril 2020 à 6h00.

b. Via un identifiant d'utilisateur (ID) avec mot de passe de l'ARC

Choisissez parmi l'une des trois façons d'accéder à Mon dossier :





- 3. Suivre ensuite les étapes. Vous aurez besoin, selon l'option d'inscription choisie :
 - a. Option 1 partenaire de connexion : de vos informations de connexion à votre institution bancaire en ligne ;
 - b. Option 2 identifiant d'utilisateur (ID) : de votre (1) numéro d'assurance sociale (NAS), votre (2) code postal et (3) votre date de naissance;

(2) Voici les étapes à suivre si vous possédez déjà un compte Mon dossier Service Canada (MDSC) :

- 1. Connectez-vous à votre compte MDSC en vous rendant à l'adresse suivante : <u>https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/mon-dossier.html</u>.
- 2. Utilisez votre méthode habituelle de connexion : CléGC ou votre banque (partenaire de connexion).

Si vous possédez déjà un code d'acco pour accéder à MDSC :	ès ou une identité numérique provincia	le, choisissez l'une des options suivantes
Ouvrir une session avec la CléGC Utiliser la CléGC pour accéder aux multiples services en ligne du gouvernement du Canada.	Ouvrir une session avec votre banque Utiliser vos renseignements d'ouverture de session pour vos services bancaires en ligne (partenaire de connexion).	Ouvrir une session avec votre province* Utiliser votre identité numérique provinciale. * Alberta seulement.
Nouvel utilisateur		
Si vous n'avez pas de compte, choisis	ssez l'une des options suivantes pour ve	ous inscrire : Inscription avec votre province

 Une fois connecté, défilez la page vers le bas, jusqu'à ce que vous arriviez sous le titre « Autres services ». Cliquez sur le lien « Passer à l'Agence du revenu du Canada ».

Autres services





4. Choisissez « **J'accepte** » dans la page Inscription et authentification. Ceci vous amènera à Mon dossier de l'ARC.



5. Le lien pour faire la demande de PCU dans votre Dossier de l'ARC sera disponible le lundi 6 avril 2020 à 6h00.

(3) Débuter votre demande de PCU

* Prendre note que le portail ne sera disponible qu'à partir de 6h00 le lundi 6 avril 2020.

- 1. Allez à **COVID-19 : Prestation canadienne d'urgence** dans la bannière d'alerte au haut de la page;
- 2. Choisissez la période pour laquelle vous faites une demande;
- 3. Attestez que vous avez droit à la prestation;
- 4. Confirmez que nous avons les bonnes informations de paiement;